

MILIEUX VISÉS PAR L'ENCADREMENT DES AIDES- SOIGNANTS

REFUS DE LA MÉDICATION



QUOI

Le refus de la médication est l'expression de la volonté de ne pas prendre sa médication.

Il peut s'exprimer par des paroles ou des gestes :



(Vecteezy, 2023)

Par exemple, le refus peut se manifester de la façon suivante :

- ✓ Dit de façon explicite « non »
- ✓ Ne se présente pas pour le prendre malgré des rappels
- ✓ Cache le médicament
- ✓ S'oppose lors de la remise du médicament
- ✓ Repousse ou crache la médication

Le refus demeure un droit au sens de la loi.

Seul un tribunal peut autoriser le traitement d'une personne sans son consentement.

POURQUOI

La personne peut avoir plusieurs motifs de refuser la médication. Par exemple, elle peut :

- ✓ Avoir des effets indésirables
- ✓ Non-acceptation de sa maladie
- ✓ Avoir l'impression de ne pas en avoir besoin
- ✓ Avoir une crainte (ex. effets indésirables)
- ✓ Présente un trouble du comportement
- ✓ Avoir comme plan de la cumuler en vue de poser un geste dommageable ou la revendre

COMMENT

Voici comment agir lorsque la personne refuse sa médication. **En l'absence de directives individualisées, suivre les étapes suivantes :**

Étape 1 :

- Tentez de comprendre le motif du refus et notez les informations à l'endroit prévu
- Évitez d'argumenter
- Ne jamais forcer la prise de médication

Étape 2 :

- Utilisez la diversion (mesures alternatives)
- Changez d'intervenant au besoin

Si inefficace

- Faites une pause d'environ 20 minutes
- Offrez à nouveau la médication

Étape 3 :

En cas de maintien du refus, vous devez :

- Suivre la trajectoire de communication de votre milieu, exemple :
 - Avez l'infirmière ou la garde infirmière et suivre les directives de celle-ci
 - Communiquer avec le pharmacien communautaire (sur les heures ouvrables)

RÉFÉRENCES

- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Québec. (2014). *Marche à suivre en cas de refus de la médication ou de soins* [document inédit]. Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Québec.
- CIUSSSCN. (2020). *La gestion des refus des résidents : Algorithme. Gestion du refus. [algorithme-decisionnel-SCPD.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)*
- CIUSSSCN. (2023). Démarche clinique administration des médicaments chez les usagers à défis D'ITSADP-Jeunesse [document inédit]. CIUSSSCN.
- Éducaloi. (2024). *Consentir à des soins ou les refuser. [Consentir à des soins de santé ou les refuser | Éducaloi \(educaloi.qc.ca\)](#)*
- Gamache, C. & Millaud, F. (1999). Le psychiatre face au refus de traitement : Une démarche clinique et juridique. *Santé mentale au Québec*, 24(1), 154–172. <https://doi.org/10.7202/031590ar>